Association Des Experts-Comptables des Alpes

# ACTUALITE SOCIALE

02 juillet 2019
Me Laurence VERDIER

**Public :**
Experts comptables et collaborateurs

**Prérequis :**
Connaissances de base en droit social

**Objectif :**
Permettre aux participants de comprendre et d'appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de leur permettre de les mettre en application au sein de l'entreprise.

**Contenu de la formation** :

1ère Partie : Actualité législative et règlementaire

LA LOI PACTE DU 22 MAI 2019

I – Simplification des seuils sociaux

1. Un mécanisme unifié de décompte des effectifs
2. Un recentrage des seuils sur 3 niveaux
3. L'instauration d'un mécanisme d'atténuation des effets de seuil
4. Entrée en vigueur et dispositions transitoires

II – Mesures pour développer l'épargne salariale

1. Dispositions communes
2. Participation
3. Intéressement
4. Plans d'épargne salariale

III – Mesures concernant le conjoint du travailleur indépendant

AUTRES MESURES LEGISLATIVES

1. Déclaration des exonérations sociales : tolérance de l'administration en cas de retard ou d'erreur
2. Heures supplémentaires : comment mettre en œuvre la réduction des cotisations ?
3. Accident du travail : les employeurs auront 10 jours pour émettre leurs réserves
4. La majoration de 0,5 % sur les cotisations d'assurance chômage des CDD d'usage de 3 mois ou moins cesse de s'appliquer après le 31 mars 2019
5. Visite médicale de l'apprenti : attestation à remplir par le médecin de ville

2ème Partie : Actualité jurisprudentielle

1. Le contrat de travail
2. Rupture du contrat de travail et droit disciplinaire
3. Inaptitude
4. Retraite et prévoyance complémentaire
5. Cotisations sociales
6. Relations collectives

**Moyens pédagogiques et techniques :**
Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.
Quiz et corrigés

**Modalités de suivi de la formation :**
Formation en présentiel.
Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

**Modalité d'organisation :**
- **Lieu** : Best Western Dauphitel – 16 avenue de Kimberley à Echirolles
- **Durée :** 4h
- **Horaire** : 14h-18h
- **Groupe** : 50 personnes